



**CAZIN
PERROCHAUD**
association

IEM LES CYCLADES
5 rue de Cayeux
62790 LEFOREST
03 21 77 82 42
cyclades@cazinperrochaud.fr

LIVRET D'ACCUEIL.

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Cazin Perrochaud dont le siège est à Berck sur Mer, gère des Etablissements médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés.

Président : Monsieur CYFFERS Jean Bernard

Représentants du Conseil d'Administration au Conseil de Vie Sociale :

M. BERTRAND et M. NIEUVIARTS

Directeur Général : Monsieur ZORZI

Directeur du Département Enfants : Monsieur Ludovic BRIDOU

Adjoint de Direction, : Monsieur Nicolas MONTAGNE

1.1 L'histoire de Cazin-Perrochaud



L'origine de l'Association est très marquée médicalement, l'hôpital Cazin-Perrochaud créé en 1892, était « destiné à recevoir et à soigner, moyennant rétribution, les enfants malades et chétifs des deux sexes ». Le Conseil Municipal de Berck avait donné un avis favorable à la création de l'hôpital Cazin-Perrochaud « considérant ... que cet établissement est tout à fait humanitaire ».

A partir de 1981, une réduction progressive de l'activité médicale est engagée compte tenu d'un « taux d'occupation en diminution constante ».

Mais la reconversion de Cazin vers le médico-social ne s'est pas faite sans aléas.

La volonté des administrateurs de réduire l'activité sanitaire reposait sur la « chute importante de l'activité du secteur sanitaire ... » confortée par le constat :

- De l'inexistence sur le département et la région de structure adaptée du type foyer occupationnel ou foyer de vie et d'hébergement pour adultes handicapés,
- De la volonté de l'Association de répondre aux besoins des jeunes accueillis du département et des départements limitrophes,
- Du refus de prolonger une concurrence parfois déloyale entre les établissements berckois.

Ainsi depuis la création de l'Hôpital CAZIN PERROCHAUD à la fin du 19^{ème} siècle, maintes reconversions ont jalonné sa vie, permettant par là-même une adaptation continue aux besoins des usagers et des territoires.

Au fil du temps, les administrateurs se sont succédés. Ils ont perpétué l'action de l'Association dans le secteur médico-social en l'adaptant continuellement au contexte socio-économique dans lequel elle évolue, mais avec toujours la même volonté de répondre aux besoins, de créer des structures nouvelles tout en refusant de se positionner dans un champ concurrentiel.

Les femmes et les hommes au service de Cazin-Perrochaud

Sœur Agnès préside l'Association à partir de 1975, lui succèdent M. Gérard GOUY en 1999, M. René BAKOWSKI en 2004 et M. Francis PEDRONI en 2009.

La direction est assurée par Mère Marguerite-Marie, sœur franciscaine missionnaire de Notre Dame, Madame CAILLERETZ, Monsieur DAGE et Monsieur NANINCK.

Le corps médical a marqué également l'histoire de CAZIN PERROCHAUD, se succèdent entre autres les Docteurs CALOT, CAYRE, OBERTHUR, FOREST DE FAYE, ALBECQ...

En 1973, 237 salariés travaillent dans les établissements, 305 en 1979 puis 289 en 1983. Aujourd'hui 396 salariés assurent l'accompagnement des usagers.

1.2 L'Association aujourd'hui :

Les établissements sont regroupés en trois départements :

- Département Enfants
- Département Adultes
- Département Social

Ces départements correspondent à la centralisation des fonctions de direction administrative des établissements qui y sont rattachés, mais ils n'ont pas d'existence juridique.

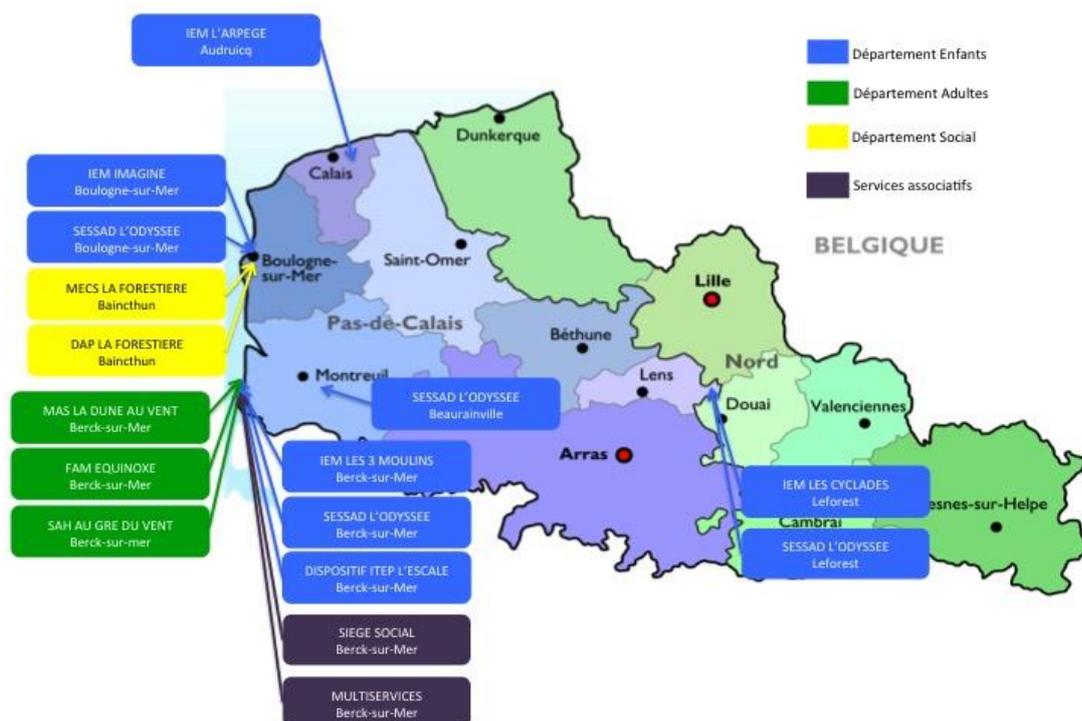
C'est au cours de cette période que le Siège social de l'Association s'installe dans les locaux de l'avenue Charles Roussel à Berck sur Mer.

L'Association est gérée, par un Conseil d'Administration de 16 membres présidé par Monsieur Jean Bernard CYFFERS depuis 2019, et dirigée par Monsieur Jean-Marc ZORZI depuis 2017.

Chaque Département a à sa tête un Directeur et un Directeur adjoint. Chaque établissement est administré par un adjoint de direction.

Les établissements gérés par l'Association sont implantés sur le département du Pas-de-Calais.

1.3 Carte des établissements et services de l'Association



2. L'IEM LES CYCLADES

2.1 Présentation :

L'IEM les Cyclades a été ouvert à Leforest en 1990 suite aux délocalisations successives des places d'IEM de Berck sur les territoires du Pas-de-Calais (Audruicq, Boulogne sur mer).

En 2011, suite à une évolution des besoins sur le territoire de Leforest, l'IEM Les Cyclades ouvre une section multi handicap. Ce service offre une réponse de proximité à une population sans reconnaissance par la MDPH d'un polyhandicap, mais nécessitant un accompagnement et un environnement adapté.

A ce jour l'IEM Les Cyclades dispose d'un agrément pour accueillir 24 enfants en situation de handicap moteur de 3 à 20 ans en semi-internat.

2.2 organisation générale de l'établissement

Les articles 1 et 2 des Annexes XXIV bis stipulent que « *la prise en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice, nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation et enseignement spécialisés, afin de réaliser leur intégration familiale et sociale* ».

« *La prise en charge peut concerner les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire* ».

Notre projet institutionnel se base sur les valeurs énoncées dans la Charte Associative, visant à un accompagnement global de l'enfant au travers de trois axes :

 **REEDUCATIF ET THERAPEUTIQUE :**

Prise en charge thérapeutique favorisant l'autonomie motrice, gestuelle et de communication.

 **SOCIO-EDUCATIF :**

Socialisation, communication, épanouissement et bien-être, autonomie à la vie quotidienne.

 **PEDAGOGIQUE :**

Scolarité adaptée au sein de l'établissement et/ou intégration en milieu ordinaire.

La priorité peut être attribuée successivement à l'un ou l'autre axe, fonction du projet personnalisé* de l'enfant, évalué chaque année.

Lorsque l'Etablissement ne peut plus apporter la réponse adaptée aux besoins de l'enfant, nous travaillons à fournir celle-ci par une réorientation vers un établissement partenaire susceptible de prendre le relais.

L'établissement a pour mission de « *prendre en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle* », comme le précise l'article 1 de l'Annexe XXIV bis.

L'IEM a intégré dans ses pratiques les réglementations et textes de loi successifs relatifs à la prise en charge et à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, accueillis au sein de l'établissement :

- L'annexe XXIV bis au décret du 27 octobre 1989 (N° 89.798),
- la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La loi du 25 juillet 2009 : Hôpital, Patient, Santé et Territoire (HPST).

L'IEM accueille une population au profil très hétérogène même si le plurihandicap et le polyhandicap sont les handicaps les plus représentés.

En effet l'ouverture de l'unité Multihandicap en 2011 identifie l'établissement comme pouvant accueillir un public hétérogène.

Les enfants notifiés de plus en plus tôt par la MDPH sur proposition des CAMSP (notification élaborée à 2 ans, pour une entrée à 3 ans) avec des diagnostics non définis ou définis comme un « retard global des acquisitions » amènent l'IEM à les accueillir avec des profils et des besoins qui seront réellement définis et identifiés au cours de leur parcours dans l'unité Multihandicap « les Kangourous ».

2.3 les moyens matériels :

L'IEM Les Cyclades est bâti sur 4000m² de terrain plan. Les bâtiments représentent environ 900 m² en construction de plain-pied pour faciliter l'accessibilité.

- Les Kangourous :
 - ✗ Salle de vie (30m²)
 - ✗ Repos (22m²)
 - ✗ Sanitaires (10m²)
- Les Explorateurs (88m²) :
 - ✗ Salle de vie (64m²)
 - ✗ Activité (11m²)
 - ✗ Sanitaires (13m²)
- Les Go'Elans (88m²) :
 - ✗ Salle de vie (64m²)
 - ✗ Activité (11m²)
 - ✗ Sanitaires (13m²)

La scolarité peut s'effectuer dans les écoles de Leforest ou au sein de l'IEM.

L'école est bâtie sur 75 m².

D'une salle Multi Activités de 36m²

De sanitaires adaptés

Chacun des enfants est amené à suivre des rééducations adaptées et prescrites par le Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation. Le service médical est assuré par un Médecin MPR aidé d'une secrétaire médicale.

L'IEM Les Cyclades dispose pour les rééducations de salles équipées :

- D'une salle d'ergothérapie/orthophonie (22m²) et d'une salle d'appareillage / atelier (25m²)
- D'une salle de psychomotricité (33 m²) et d'une salle Snoezelen (11m²)
- D'une salle de kinésithérapie (20 m²)
- D'un espace balnéothérapie, autant à visée éducative que rééducative (17m²).

Les locaux administratifs occupent une superficie de 58m².

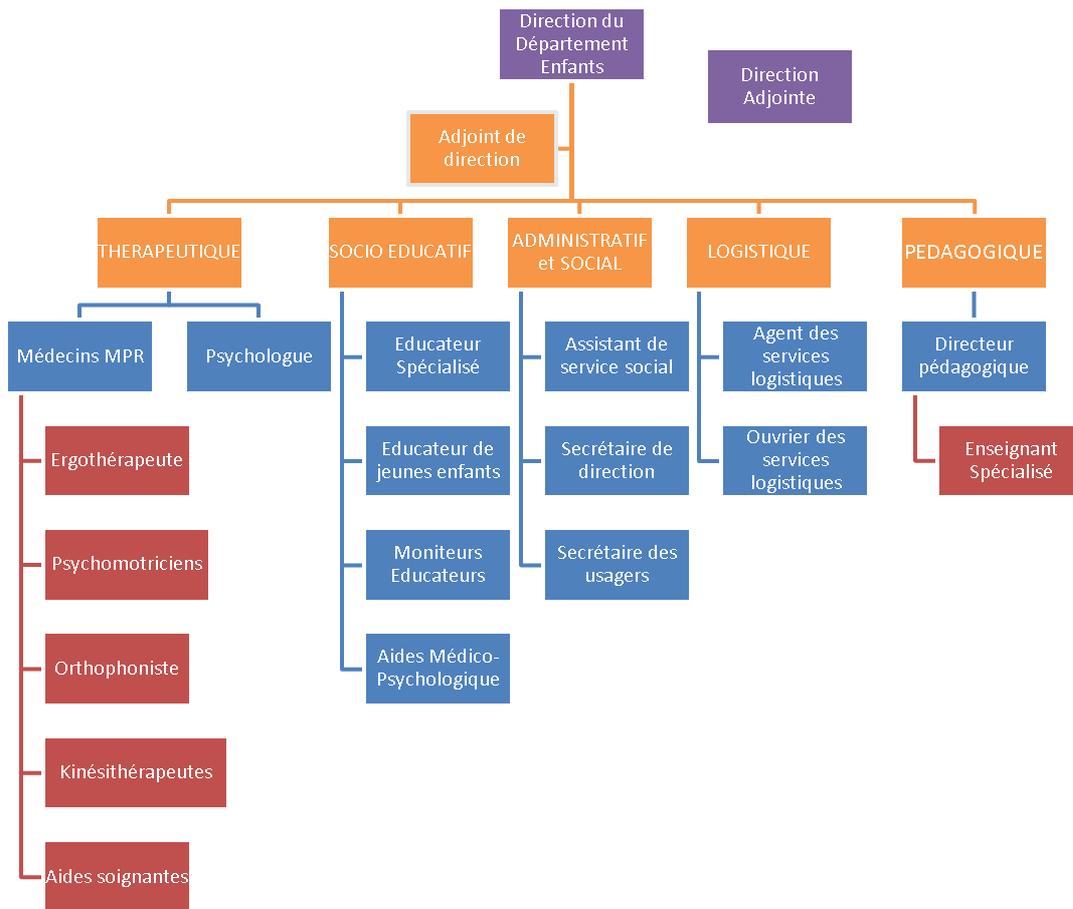
A l'étage se trouve :

- Une salle de réunion,
- Un espace de rangement,
- Un bureau pour l'assistante sociale
- Le stockage des archives
- Une tisanerie

Il faut ajouter à cela les locaux de service :

- Un garage comprenant un atelier dévolu aux travaux d'entretien du bâtiment (96m²).
- Les locaux de la cuisine occupés par la société de restauration extérieure (62m²).

2.4 L'Organigramme



2.5 Les fonctions et les acteurs

Direction : Garant du Projet d'établissement, il est responsable de la gestion administrative, financière et des ressources humaines. Garant des projets individuels des enfants accueillis.

Secrétariat de Direction/Comptabilité : Réalise, en étroite collaboration avec la Direction, l'ensemble des tâches administratives liées au fonctionnement de l'établissement. Assure l'accueil physique et téléphonique. « Maillon relais » pour la circulation des informations entre les différents professionnels.

Secrétariat accueil et administratif : Réalise des tâches administratives liées au fonctionnement de l'établissement. Assure l'accueil physique et téléphonique. Participe à la circulation des informations entre les différents professionnels.

Service Social : Assure la relation entre la famille et l'établissement lors des démarches administratives, sociales ou financières.

Médecine Physique et Réadaptation : Suivi orthopédique des enfants et prescription de l'appareillage lié aux besoins et à la pathologie.

Psychologie : Suivi de l'évolution intellectuelle et psychoaffective de chaque enfant (bilans, entretiens, suivis). Rôle d'écoute et de guidance vis à vis des parents et de l'équipe. Travail en collaboration avec d'autres professionnels pour des actions plus ciblées.

Kinésithérapie : Veille au bon maintien orthopédique de l'enfant, stimulation de ses possibilités motrices. Gère le suivi de l'appareillage en collaboration avec l'ergothérapeute, l'équipe éducative et la famille.

Ergothérapie : Stimule les fonctions déficitaires, sollicite les capacités des enfants et a un rôle de conseiller pour l'appareillage, les aides techniques, l'aménagement à domicile afin de maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure indépendance individuelle et sociale.

Orthophonie : Assure la prise en charge de la rééducation des troubles de la communication par des suivis individuels et de groupe ainsi que des problèmes de bavage, déglutition et alimentation.

Psychomotricité : Propose une prise en charge alliant l'aspect moteur et l'aspect psychologique. Différents ateliers tels que le déplacement, la graphomotricité, la relaxation, ainsi qu'un suivi individuel permet aux enfants de s'épanouir dans cette discipline.

Educatif : L'équipe éducative est composée d'Educateurs Spécialisés, de Moniteurs Educateurs, d'Aides Médico Psychologiques/ Accompagnant Educatif et Social et d'Aides Soignants. Ces professionnels accompagnent l'enfant dans sa vie de tous les jours en favorisant le développement de son indépendance, de son autonomie, de sa socialisation et de ses capacités intellectuelles.

Pédagogique : Après avoir défini les besoins et les capacités de chaque jeune, l'enseignante met en place un projet pédagogique adapté dont les objectifs prioritaires sont l'acquisition de savoirs et l'exercice de la citoyenneté.

Service entretien : Oeuvre pour que l'établissement soit en permanence propre et fonctionnel. L'entretien régulier des locaux permet d'offrir des conditions d'accueil agréables.

Service Transports : Assure quotidiennement le trajet domicile/établissement/domicile, pour chaque enfant accueilli, les conduites d'intégration scolaire et d'horaires aménagés. La prestation est assurée par le Département Multi Services de l'Association Cazin Perrochaud.

Restauration : Assure chaque jour les repas du midi pour les enfants par des menus équilibrés et adaptés à chacun. La dimension de l'établissement permet d'assurer une cuisine familiale réalisée sur place. Cette prestation de service est actuellement assurée par la société API.

2.6 Le financement

Le financement de l'IEM est assuré par la Sécurité Sociale sous couvert de l'ARS et est régi sous dotation globale au sein du CPOM¹ Associatif.

3. LES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

3.1 Informatique et libertés

Certains des dossiers administratifs et médicaux sont informatisés conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Il existe un dossier administratif et un dossier médical « papier » pour chaque usager.

Les dossiers médicaux sont rangés sous clé dans une armoire dans le bureau médical. La personne accueillie ou son représentant légal ont le droit de consulter les données, demander des modifications et de s'opposer au recueil de données le concernant. Les données administratives ou médicales sont protégées par le secret professionnel comme mentionné ci-dessus. L'Association a nommé un Délégué à la Protection des Données qui a notamment pour missions :

- de procéder aux formalités préalables concernant les traitements soumis à autorisation ou à avis préalable de la CNIL.
- d'accompagner la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel et de formuler les recommandations nécessaires au respect de la loi informatique et libertés.
- d'Informer et de sensibiliser le personnel aux enjeux de la protection des données.

3.2 Droit d'accès au dossier de la personne accueillie

Le dossier de la personne accueillie est un outil constitué d'informations recueillies lors de l'admission, alimenté tout au long de l'accompagnement et clos à la fin de l'intervention. La loi du 2 janvier 2002 garantit à la personne accueillie l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge (*article L. 311-3-5° du CASF*). La personne accueillie et, le cas échéant son représentant légal, a accès, sur demande formulée par écrit de manière précise, à son dossier médical.

Les informations et les documents doivent être communiqués par des personnes habilitées par la loi et avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale ou socio-éducative. Conformément à la procédure associative jointe en annexe.

3.3 La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a instauré l'obligation légale pour les établissements de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

¹ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité a ainsi été engagée par l'Association et mise en place au SESSAD l'Odysée dès 2003 avec la nomination d'un Référent Qualité au sein de l'établissement.

Cette démarche a pour principaux objectifs :

- ✓ L'amélioration continue des prestations tout en répondant aux besoins de toutes les parties intéressées (usagers et professionnels)
- ✓ La prise en compte des besoins et attentes actuelles mais également futures en allant au-devant des attentes des usagers et de leur famille
- ✓ L'implication de tout le personnel dans la réalisation de leurs objectifs propres et de ceux de l'établissement
- ✓ L'utilisation au mieux des aptitudes de chacun au bénéfice des usagers.

3.4 La Promotion de la Bienveillance

En référence à la politique associative, la prévention de la maltraitance et la promotion de la bienveillance sont au cœur de nos pratiques :

Un référent « bienveillance » est nommé dans l'établissement et travaille en étroite collaboration avec les deux référents « qualité ».

L'IEM s'engage à signaler toute situation maltraitante repérée selon le protocole établi par l'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

Coordonnées de L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE.

Adresse postale : ARS HAUTS DE FRANCE 556 Avenue Willy Brandt 59777 Euralille

Adresse électronique: ars-hdf-signal@ars.sante.fr

Téléphone : 03.62.72.77.77

Télécopie : 03.22.72.88.75

Le numéro d'appel national dédié à l'écoute des enfants et des parents en difficulté est le **119**.

Le numéro d'appel national dédié à l'écoute des situations de maltraitance des personnes en situation de handicap est le **3977**.

4. MODALITES D'ACCUEIL

4.1 La visite de l'établissement:

Le premier contact est effectué soit par l'établissement d'origine, soit par la famille. Une visite d'établissement est alors organisée par l'Adjoint de Direction. Elle permet d'échanger sur les besoins de l'enfant, les attentes de la famille et de préciser le fonctionnement général de la structure.

Après un temps de réflexion, et si les parents le souhaitent, une inscription sur la liste d'attente puis une procédure d'admission sont alors réalisés.

4.2 La pré-admission :

Celle-ci se réalise lorsqu'une perspective de place se présente, et sous réserve d'avoir la notification MDPH correspondante.

La commission de pré admission de l'établissement est composée de l'Adjoint de Direction, de la psychologue et de l'ergothérapeute de l'IEM. Si nécessaire la participation du Directeur Adjoint du Département et une consultation par un médecin MPR y sont associés.

Au cours de cette visite les parents et l'enfant sont reçus par l'Adjoint de Direction, la Psychologue et l'Ergothérapeute.

L'adéquation entre les besoins de l'enfant, les attentes des parents et les moyens de l'établissement est évaluée.

A l'issue de celle-ci, la commission conclut à l'accueil du jeune au sein de l'établissement en fonction de la liste d'attente ou préconise une structure plus adaptée à ses besoins.

Les premières conclusions sont présentées aux parents le jour même. Ainsi la visite de pré-admission aide la famille à formaliser son choix qu'elle confirme par écrit après un délai de réflexion.

L'admission est proposée à la Direction du Département Enfants.

4.3 L'admission :

L'entrée effective du jeune ne s'effectue qu'après réception de la notification de décision d'orientation délivrée par la MDPH dont il dépend.

Si l'effectif est complet, le dossier est mis sur liste d'attente et traité en fonction de son ordre d'arrivée.

Quand l'entrée en établissement est programmée, un séjour de découverte est proposé aux familles. Il permet de présenter le personnel et l'établissement et ainsi d'anticiper les prises en charge thérapeutiques à mettre en place.

Le séjour de découverte :

- la présence d'un des parents est sollicitée pour la première matinée et le repas. L'enjeu est de recueillir des informations sur le quotidien de l'enfant, (repas, comportement, habitudes...) recueil essentiel lorsque l'enfant est en situation de plurihandicap ou polyhandicap.
- Ce séjour est modulable en fonction des besoins de l'enfant, de quelques demi-journées à une semaine entière

- A l'issue de ce séjour, l'équipe transmet à l'Adjoint de Direction ses remarques. L'adjoint de Direction en échange avec les parents et les modalités d'accueil sont posées (temps partiel, temps aménagé, transport...)

Dès que l'effectif est arrêté, les transports sont organisés pour optimiser les tournées, en fonction de l'âge et du lieu de résidence des enfants.

Par la suite, les chauffeurs se présentent aux nouvelles familles après avoir pris rendez-vous. Un contrat de séjour est établi et l'ensemble des documents législatifs est communiqué aux responsables légaux.

5. l' ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

5.1 Le livret d'évaluation :

C'est un outil élaboré de manière transdisciplinaire.

L'enjeu a été d'avoir un regard croisé des différents professionnels (paramédicaux, éducatifs, enseignants) afin d'obtenir un outil utilisable par l'ensemble de l'équipe.

C'est une grille d'évaluation « non acquis / en cours d'acquisition / acquis / sans objet » réalisée sur la base de l'ensemble des compétences recherchées (communication, déplacement, vie sociale...).

Cette grille permet d'identifier des axes de travail pour chaque jeune, de les prioriser, de mettre en œuvre des actions transversales pour accompagner le jeune vers l'objectif ou les objectifs recherché(s), de les évaluer avant de passer à d'autres objectifs.

En plus de l'accompagnement personnalisé et individuel, les ateliers seront créés afin de répondre à un groupe de besoins similaires identifiés (atelier sur les déplacements ou la communication par exemple).

Ces ateliers seront animés de manière pluridisciplinaire.

5.2 Le Projet Thérapeutique :

Sous la responsabilité du Médecin de médecine physique le projet thérapeutique fixe les objectifs de rééducation et de réadaptation à court et moyen terme. Il s'assure de la continuité des soins de l'enfant.

Le projet est évalué et réadapté en équipe pluridisciplinaire. Ces éléments sont regroupés dans le dossier médical. Le recours aux professions libérales peut être nécessaire pour des bilans, séances ou des consultations externes .

Des suivis sont réalisés en accord avec les parents dans des CMP.

Pour mener à bien le projet thérapeutique, le médecin s'appuie sur un plateau technique composé de :

- Psychologue,
- Kinésithérapeute,
- Ergothérapeute,
- Psychomotricien,
- Orthophoniste.

Ces professionnels participent à l'accompagnement de l'enfant en fonction des objectifs fixés. Pour ce faire ils mettent en œuvre des séances de rééducation individuelles ou collectives.

Ils peuvent être amenés à travailler en binôme (incluant l'ensemble des professionnels de l'institution) pour réunir les compétences et les spécificités de chacun grâce aux regards croisés.

Pour certaines professions, il est nécessaire de travailler en collaboration avec des professionnels de santé libéraux.

Cela peut être le cas avec les Médecins MPR, les kinés, voir l'orthophonie, dans ce cas c'est l'établissement qui prend en charge les honoraires

5.3 Le projet pédagogique :

Une institutrice est présente à temps plein sur l'établissement

Une Unité d'Enseignement Externalisée ouvrira au sein de l'école primaire Rostand de la ville de Leforest en janvier 2020.

Le projet pédagogique sera ajusté en conséquence.

5.4 Le projet éducatif

Pour mener à bien nos missions, la pluridisciplinarité est une condition essentielle.

On entend par cela la convergence de l'accompagnement thérapeutique, pédagogique et éducatif d'un jeune, de ses attentes et celles de la famille pour un objectif commun.

De manière générale, au sein des unités éducatives, les enfants sont accompagnés par différents professionnels : Aide-Soignant, Aide Médico-Psychologique (AMP/ AES), Moniteur-Éducateur (ME) et Éducateur Spécialisé (ES).

Les Educateurs Spécialisés sont les coordinateurs des équipes éducatives et les garants de l'accompagnement de chaque jeune au travers de son Projet Personnalisé.

Les Moniteurs-Éducateurs, les Aides Médico-Psychologiques et les Aide-Soignants assurent l'accompagnement au quotidien.

Le travail éducatif, quel que soit le groupe, se base dans un premier temps sur les observations dont découlent un ou plusieurs objectifs de travail qui constituent le volet éducatif du livret d'évaluation et l'Emploi du Temps de l'enfant. Sont ainsi organisés les temps forts, les différentes activités, les rééducations et les temps scolaires.

Le Projet Personnalisé et sa mise en œuvre sont réévalués par l'équipe pluridisciplinaire chaque année.

En fonction de l'âge et de leur évolution, les enfants pourront, soit :

- ✓ Rester dans leur groupe,
- ✓ Passer dans un autre groupe,
- ✓ Bénéficier d'une réorientation vers un établissement répondant mieux à leurs besoins,
- ✓ Intégrer un établissement du secteur adulte,
- ✓ Retourner au domicile.

Au quotidien,

Les enfants arrivent le matin entre 8h30 et 9h. Ils participent à un temps « d'accueil », dans l'unité éducative .

Selon son emploi du temps (déterminé d'après les évaluations) , l'enfant se dirige vers une activité éducative, pédagogique ou thérapeutique.

Le midi, les enfants mangent dans un groupe selon leurs besoins. Ce temps convivial et chaleureux est un moment d'apprentissage pour tendre vers une plus grande autonomie et pour découvrir différents goûts et saveurs.

L'après-midi, les enfants se dirigent à nouveau vers d'autres activités pour ensuite quitter l'établissement entre 16H00 et 16h15.

L'établissement propose l'accueil modulable en fonction de la fatigabilité et de la santé du jeune.

Les professionnels sont présents pour « aider et accompagner la personne dans le développement de ses capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de son histoire, de ses possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles (...). Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne. »²

5.5 Les unités éducatives

une organisation institutionnelle significative :

L'évolution du projet d'établissement s'oriente vers une adaptation des pratiques au plus près des besoins des usagers. Ainsi l'unité dite « les kangourous » reste un lieu d'accueil pour des jeunes enfants avec toute une articulation liée à la stimulation du jeune enfant. Quant aux deux autres groupes, ceux-ci sont positionnés et repérés comme une symbolique de référence (l'âge) sur les temps d'arrivée et de départ des jeunes de l'institution. Ainsi, il ne s'agit plus de projet de groupe éducatif ; mais d'une dimension d'accompagnement ou la dynamique collective est développée au service de l'individu (livret d'évaluation, projet personnalisé)

A son arrivée au sein de l'établissement, l'enfant, l'adolescent est accueilli dans une des trois unités de vie selon son âge, son handicap, ses capacités :

² Cf. référentiel métier du Moniteur Educateur

- L'unité « les Kangourous » accueille des enfants jeunes, de 3 à 8 ans environ
- L'unité « les Explorateurs » accueille des jeunes de 5 à 14 ans environ,
- L'unité « les Go'Elans », est conçue pour les adolescents à partir de 13 ans environ

| Unités | Kangourous | Explorateurs | Go'Elans |
|-----------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | De 3 à 8 ans environ | De 5 à 14 ans environ | 13 ans et + |
| Effectifs | 6 jeunes maximum | Environ 10/11 jeunes | Environ 10/11 jeunes |

↳ L'Unité Les KANGOUROUS

La particularité de cette unité est d'accueillir de jeunes enfants, dont le diagnostic n'est pas toujours posé et qui demande une attention particulière.

L'objectif central du projet est d'aider l'enfant à prendre conscience de lui-même, des autres et de ses besoins grâce à la présence, la disponibilité et l'écoute de l'équipe en place.

La phase « accompagnement – diagnostic – orientation » fait partie des missions de cette unité.

Ainsi, les projets personnalisés sont extrêmement variés allant du nursing au changement d'unité avec des temps de scolarité. La préparation à une éventuelle réorientation toujours en accord avec la famille peut constituer l'accompagnement prévu au projet personnalisé.

Les différentes activités éducatives proposées ont pour objectif d'aider l'enfant à entrer en relation avec l'adulte et les autres enfants, de développer ses potentialités et de se construire.

Elles sont conçues par petits groupes.

L'unité « Les Kangourous » dispose :

- D'un espace de vie, permettant l'accueil, les ateliers éducatifs et la prise de repas,
- D'un espace dédié au repos, pour permettre à l'enfant d'être au calme à un moment de la journée,
- D'une salle de bain et de toilettes,
- D'une balnéothérapie, accessible également aux jeunes des autres groupes,
- De salles mutualisées (salle Snoezelen, ou cafétéria pour réaliser l'accueil par exemple).

L'organisation matérielle d'espaces différents permet à l'enfant de mieux se repérer.

Une aide à la structuration temporelle est mise en place, avec l'instauration de rites (l'accueil), la création d'emplois du temps personnalisés adaptés (pictogrammes, photos, objets...).

L'espace ainsi conçu est destiné aux jeunes accueillis. Il est nécessaire de les aider à :

- s'approprier l'espace de vie qui va devenir le leur.
- se sentir bien et à l'aise.
- comprendre les lieux pour leur permettre de trouver leurs propres repères.

Depuis son ouverture en 2011, le projet de l'unité a évolué et se caractérise par :

- L'accompagnement des parents qui doivent d'une part accepter l'entrée en établissement spécialisé de leur enfant et d'autre part poursuivre le travail d'acceptation de son handicap. Ceci est justifié par l'âge d'accueil (dès 3 ans).
- La mission d'analyse et d'accompagnement à l'orientation soit au sein de notre établissement si le projet est en adéquation avec notre agrément, soit vers un établissement partenaire.

Cette unité est donc une « plateforme » d'accueil, de diagnostic et d'orientation.

↳ L'Unité Les EXPLORATEURS

Propose un accueil de 5 à 14 ans environ,

Cet écart d'âge offre à un jeune de l'unité des kangourous la possibilité de poursuivre son parcours au sein de l'IEM .

La mutualisation des ateliers, comme le repas, sont des outils proposés pour construire des temps éducatifs afin de répondre aux besoins des jeunes sans nécessairement rester dans une logique d'âge.

La force de ce groupe est lié dans la dynamique des projets personnalisés et leurs évolutions sur la base des livrets d'évaluation travaillés en amont.

Des locaux :

Le groupe éducatif est composé

- D'un espace de vie, permettant l'accueil, les ateliers éducatifs et la prise de repas, et si possible un espace personnel pour chaque jeune,
- d'une salle de bain avec un espace « bien-être, estime de soi »,
- de salles mutualisées (salle snoezelen et spa par exemple).

L'unité « les Go'Elans »

Cette unité accueille les adolescents à partir de 13 ans environ .

Son fonctionnement est similaire à l'unité des explorateurs

Néanmoins, à partir de 16 ans, il est proposé une préparation à la sortie avec d'une part une préparation à la vie sociale par la consolidation des acquis et une interaction avec l'extérieur (établissements secteur adulte par exemple) .

Des locaux :

Le groupe éducatif est composé :

- D'un espace de vie, permettant l'accueil, les ateliers éducatifs et la prise de repas, et si possible un espace personnel pour chaque jeune,
- d'une salle de bain avec un espace « bien-être, estime de soi »,
- de salles mutualisées (salle snoezelen et spa par exemple).

6. LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

La notion de parcours

Le passage d'une unité à l'autre n'est pas linéaire, il dépend du projet de chaque enfant.

L'idée de « **parcours du jeune** » est valorisée :

- ✓ **Parcours**, au sein de l'IEM, qui peut être court, le temps de réaliser des bilans, d'identifier au mieux les besoins du jeune et d'accompagner le jeune et sa famille dans la démarche de réorientation.
- ✓ **Parcours**, qui s'adapte en fonction de l'évolution du jeune et de sa problématique, ce qui implique donc un réajustement régulier du projet.
- ✓ **Parcours**, qui peut couvrir plusieurs années, si le projet du jeune est en cohérence avec la mission et les moyens de l'établissement.

Ainsi, une entrée à 3 ans à l'IEM ne signifie pas obligatoirement une sortie de l'établissement à 20 ans. Le parcours de l'enfant est ajusté à ses besoins et pour cela une collaboration riche et réellement complémentaire est recherchée avec les parents.

Un accueil modulable est proposé respectant le rythme de l'enfant, de la famille et l'organisation de l'établissement afin d'accompagner aux mieux les premières séparations et les premiers pas dans l'institution.

L'accompagnement au passage peut être proposé à tout jeune accompagné dans l'établissement dès lors que son projet ou ses besoins ne sont plus en adéquation avec la mission de l'établissement.

Dans ce cas ce passage est préparé avec le jeune et sa famille.

Des visites d'établissement accompagnées par l'équipe de l'IEM ainsi que des rencontres avec les équipes susceptibles d'accueillir le jeune sortant sont proposées.

L'objectif est d'assurer un relais et d'éviter une rupture dans son parcours. Notre mission est de trouver l'établissement, le service ou la solution pouvant répondre au mieux aux besoins de chaque jeune.

Cet accompagnement au passage est systématiquement prévu dans le cadre de l'accompagnement des adolescents, dès 16 ans et presque jeunes adultes, afin de trouver

l'établissement pour adultes adéquat (correspondant le mieux). Cet accompagnement est contractualisé avec les parents afin de les préparer et les positionner dans cette démarche de préparation au passage au secteur adulte.

7. LE FONCTIONNEMENT

L'établissement est un semi internat ouvert du lundi au vendredi à raison de 210 jours par an au minimum.

Exceptionnellement, sur des thématiques particulières, des activités peuvent être proposées certains samedis.

Les horaires sont les suivants :

| LUNDI (*) | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-----------|-------|----------|-------|----------|
| 8H30 | 8H30 | 09H00 | 8H30 | 8H30 |
| 16H15 | 16H15 | 16h00 | 16H15 | 16H15 |

(*) un lundi par mois, l'établissement accueille les jeunes à partir de 11h.

Pendant les périodes de vacance scolaires, les horaires sont modifiés (généralement 9h/16h)

Un calendrier de vacances est élaboré chaque année et transmis aux familles.

Les modalités de fréquentation sont précisées dans le contrat de séjour et sont fonction du projet personnalisé de l'enfant et par conséquent, peuvent être renégociées chaque année.

Sauf demande spécifique, le Département Multi Service de l'Association assure quotidiennement les trajets entre le domicile et l'établissement par l'intermédiaire de cinq véhicules aménagés pour le transport de personnes à mobilité réduite.

Les horaires de ramassage et la répartition des enfants sur les différents circuits sont réalisés en concertation avec les chauffeurs au cours du mois de juillet, lorsque les effectifs de la rentrée sont connus, ou consécutivement à chaque entrée ou sortie de l'établissement d'un jeune. Les domiciles familiaux repérés et les temps de trajet évalués.

Les chauffeurs se présentent aux familles sur rendez-vous avant la rentrée effective de leur enfant dans l'établissement.

La priorité est donnée, à chaque fois que cela est possible, aux enfants les plus jeunes et ceci, afin de limiter les durées de trajets et la fatigabilité qu'ils entraînent.

La restauration est confiée à un prestataire de service, réalisée sur place et adaptée en fonction des besoins de chaque enfant (régimes alimentaires et/ou religieux, allergies, etc.). Une Commission Restauration se réunit environ toutes les six semaines pour étudier les propositions de menus et évoquer le fonctionnement de la Cuisine. Celle-ci est composée de la gérante de cuisine et de son responsable de secteur, de l'Adjoint de Direction, de représentants de l'équipe pluridisciplinaire et des délégués des enfants.

Deux temps de repas sont organisés:

- un premier service pendant lequel les équipes éducatives aident les enfants les plus dépendants à manger et/ou apprennent aux enfants les plus jeunes à s'alimenter seuls, à utiliser des couverts (adaptés ou non), à rester à table...
- un second service au cours duquel les enfants et adolescents plus autonomes déjeunent en compagnie des professionnels qui prennent leur repas le midi dans l'établissement.

Les règles de vie au sein de la structure ainsi que dans les transports sont définies dans le règlement de fonctionnement qui fait l'objet d'un document complémentaire distribué aux familles.



Accueillir et Accompagner l'utilisateur



L'Association Cazin Perrochaud est une association laïque permettant à chacun de trouver sa place dans le respect de ses différences et pour cela elle s'astreint à :

- Assurer la protection des usagers
- Rejeter toutes formes de violence et de discrimination
- Favoriser l'expression de chacun
- Concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous.



L'Association dans tous les domaines de son objet social pour objectifs de :

- Œuvrer avec bienveillance
- Agir avec cohérence
- Accomplir sa mission avec transparence dans le respect des droits de chacun
- Développer des règles de fonctionnement démocratique en tenant compte de la pluralité de ses interlocuteurs.

L'Association s'engage à :

- Développer des organisations et procédures de qualité afin d'optimiser le service rendu aux usagers
- S'inscrire dans le travail en réseau afin d'enrichir et de diversifier ses réponses
- Militer pour engager des actions innovantes et adaptées à ses missions sociales et médico-sociales
- Promouvoir des démarches partenariales dans le respect de sa philosophie, valeurs et finalités.

